

COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq du mois de juin à dix neuf heure trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL		Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU		Virginie LAVALETTE		Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mai 2010

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Contrat d'affermage de l'eau

Le choix du délégataire doit être voté; chaque membre du conseil a reçu au préalable les différents rapports émis par la commission en charge du dossier (Mme TREBOSC, Mrs AUDOUIN, MILAVEAU et SIGNORET)

Monsieur le Maire fait lecture de la note de synthèse et rappelle que :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage était assurée par le cabinet Merlin
- le cahier des charges inclue des travaux d'environ 1 million d'euros (remplacement de 6.5 kms de canalisation vétustes, changement des branchements en plomb,..)
- 4 dossiers retirés, 2 offres parvenues : la lyonnaise des eaux et Veolia

Au vu des explications fournies par la commission, le conseil municipal choisit à l'unanimité la société Veolia.

Il est aussi décidé, que la commission communication conjointement avec la société Veolia, enverra une lettre explicative à chaque abonné dans les prochaines semaines.

Point n°3 : Eco-Quartier

Le conseil municipal est sollicité pour le choix d'un bureau d'étude.

Thierry AUDOUIN expose le dossier :

- 4 dossiers retirés

- 2 offres parvenues en mairie :
 - o UBAK
 - o POLLEN

Les notes attribuées par Mme CHAMPION (Conseil Général) en fonction des critères définis dans le règlement de consultation sont les suivantes :

- UBAK 8.02
- POLLEN 7.75

Au vu des explications fournies, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre du cabinet UBAK pour un montant de 10 450 € HT.

Le projet est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 70 % pour l'étude et 30% pour les voiries.

Point n°4 : M.S.P

Thierry AUDOUIN informe les membres du conseil qu'ils peuvent venir visiter la M.S.P le mardi à 14h30 (Réunion de chantier). Il fait également un point :

- Le financement régional est conditionné par un rapport de l'architecte justifiant du respect des normes environnementales. Celui-ci a été adressé au Conseil Régional qui se réunira courant juillet pour valider le nouveau plan de financement.
- Une rencontre entre l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les professionnels aura lieu courant juillet.
- Une réunion du comité de pilotage aura lieu le 20 juillet à 10h.

POINT N° 5 : Remparts

Gérard REVIDON et Marc SIGNORET explique que la restauration des archères est très bien faite. Un devis va être demandé pour le déplacement d'un compteur électrique et la pose dans l'église.

Ils sollicitent le conseil municipal concernant l'abattage souhaité de 3 arbres sur l'esplanade de l'église.

Afin de préserver l'harmonie du site, le conseil municipal donne son accord pour procéder à l'abattage de 3 arbres.

POINT N° 6 : Questions diverses

Succession JACQUET

Afin de faire avancer le dossier, le conseil municipal donne son accord pour le recrutement d'un cabinet généalogique pour un montant de 1 000 € HT.

Assurances

M. le maire et Anne-Marie MERY font le bilan des travaux menés en matière d'assurance des bâtiments, du matériel et des véhicules de la municipalité.

Actuellement, l'essentiel des assurances est souscrite auprès de GROUPAMA. Un devis comparatif a été demandé auprès de la SMACL (filiale du crédit Agricole). Il en ressort :

- Coût annuel global GROUPAMA : env 30 000 €
- Devis SMACL : 11 653 €

Le conseil municipal donne son accord pour procéder à la résiliation des contrats auprès de GROUPAMA et souscrire un contrat auprès de la SMACL.

Parallèlement, une étude a également été menée en ce qui concerne l'assurance statutaire des employés souscrite à la CNP. Il en ressort :

- Coût CNP : 6 900 €
- Devis SMACL : 5 200 €

Le conseil municipal donne son accord pour procéder à la résiliation du contrat auprès de la CNP et souscrire un contrat auprès de la SMACL.

L'assurance pour la M.S.P. sera souscrite auprès de la SMACL pour un montant de 280 €.

Emprunt pour la MSP :

Un emprunt de 140 000 € a été sollicité pour couvrir le financement des 20 % restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour souscrire cet emprunt auprès du Crédit Agricole.

La situation économique actuelle et les taux étant en baisse, une négociation a été sollicitée auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire.

Encaissement d'un chèque

Le conseil municipal donne son accord pour encaisser un chèque de remboursement pour le bris de glace du tracteur.

Indemnité 1^{er} adjoint

M. le maire fait lecture d'un courrier adressé par M. Claude MICHEL qui à compter du 1^{er} juillet 2010, abandonne son indemnité supplémentaire de 1^{er} adjoint en raison des fonctions qu'il n'exerce plus au sein de la municipalité.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reverser cette somme à Marc SIGNET pour ses fonctions de référent auprès des employés municipaux.

Terrain de moto-cross

M. LIBERT demande à ce qu'une convention soit signée en vue de l'utilisation du terrain « du champ de balais ».

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention telle qu'elle lui a été lue.

Ecole

Corinne TREBOSC soumet le projet de Mme DEVAUX, directrice de l'école primaire de créer une association sportive en vue de faire profiter aux enfants d'activités supplémentaires. A cet effet Mme DEVAUX sollicite une subvention.

Le conseil municipal demande à ce qu'un budget prévisionnel soit présenté en vue de statuer lors des prochaines attributions de subvention, sur le montant alloué.

Dotation globale

M. le maire informe le conseil qu'une subvention de 2 840 € est validée pour la passerelle au dessus de la Sologne (coût total 10 000 €).

Centre social de Meaulne

La garderie périscolaire sera assurée par le centre social dès la rentrée prochaine.

Un accueil des enfants de plus de 5 ans fonctionnera les mercredis de 9h à 17h.

Photocopieurs

Les contrats pour les photocopieurs ont été revus. De nouveaux photocopieurs en location vont être mis à disposition des écoles et de la mairie. Le coût global des contrats est moins élevé de 3 000 €/an.

Emplois des jeunes

Une conseillère pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, recherche un local sur Ainay. Il est décidé de lui accorder l'usage d'un bureau situé dans l'ancienne école.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 30 juillet 2010 à 19h**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.